



Nouveau décret et grilles de vétusté proposées

## OBJECTIF(S)

- Maîtriser le traitement d'un état des lieux de sortie après sa réalisation et avant la partie comptable (études de cas), comprendre les impacts pour le bailleur et le maintien de son patrimoine et anticiper les problèmes qui peuvent se poser avec le locataire

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Gestionnaires de biens

Prérequis : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Ce sujet n'a pas pour but d'exposer comment faire un état des lieux de sortie mais d'en mesurer tous les enjeux, tant juridiques que relationnels, après sa réalisation jusqu'au décompte de sortie

### I - L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE : PREMIÈRE SOURCE DE CONTENTIEUX EN GESTION LOCATIVE

- Rappel du cadre juridique des edl
- Lecture du décret du 30 mars 2016 sur les modalités d'établissement des EDL
- Analyse des principales sources de conflits à travers des cas réels et pratiques

### II - CHIFFRAGE

- L'EDL de sortie descriptif et vocabulaire appropriés
- Notion d'usure et d'usage
- Les dégradations, transformations
- Répartitions locatives au départ du locataire

### III - LA VÉTUSTÉ

- Définition selon décret
- Accords collectifs sur la notion de vétusté
- Grille de vétusté : choix et utilisation

### IV - EXERCICES DE CHIFFRAGE AVEC CAS PRATIQUES

### V - LE PRÉ-ÉTAT DES LIEUX

- Les enjeux, les préconisations, l'anticipation des travaux

Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap